

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du

25 juin 2026

Secrétaire de séance

Mme Virginie WIART

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 14

Effectif votant : 16

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin à 15 heures 00.

Le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Emeric FRANÇOIS. En suite de convocation en date du 19 juin 2026

Etaient Présents :

Mr Emeric FRANÇOIS, Mme VERISSIMO TAVARES Alice, Mme MIRANDA MATOS Sylvia, Mr Samuel PETIT, Mme Carole BŒUF DUHOUX, Mme Virginie WIART, Mr Stéphane MAURICE, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mme Chiaboa Micheline ABOA, Mr Didier PAIX, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Audrey LAROSAS, Mr François PERUS, Mme Caroline MERCIER.

Absents, excusés ou représentés :

Mme Paloma GALLEGO (donne procuration à M. PERUS François), Mme Béatrice TRICART, Mr Sébastien BERQUIER (donne procuration à M. PETIT Samuel).

Objet de la délibération

**Budget Résidence Raymond GERNEZ :
Appel à projet Phosphor'âge 2027-2028
Et Demande de subvention au
Département Du Nord**

Le dispositif Solid'âge se déploie sur la ville de Cambrai depuis 2016. Il vise à lutter contre l'isolement de nos seniors en proposant des visites de convivialité et un accompagnement vers les actions organisées par nos différents partenaires (centres sociaux, notamment le centre social R'Génération et le centre social du Centre-Ville, résidences autonomie...) et lors de sorties extérieures.

Le « Café-cop de Solid'âge » :

L'idée est d'organiser au domicile d'une personne volontaire une rencontre en petit groupe de 4 personnes maximum, accompagnées par une animatrice visiteuse.

Concrètement, il s'agit d'aller chercher les bénéficiaires, se rendre chez la personne accueillante, ramener un « panier convivial » (café thermos et petits gâteaux) et amener le temps d'échanges.

Le contenu de cette séance est préparé en amont avec l'animatrice visiteuse et les personnes elles-mêmes (POUVOIR D'AGIR) : support d'activité existant à Solid'âge, jeux de stimulation cognitive, intervention de prestataires « hors les murs » autour des thématiques de santé globale, image de soi, bien-être, mémoire et numérique (socio-esthéticien, biographe populaire, animateur numérique...).

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cambrai,

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les compétences du CCAS en matière de gestion de la Résidence Autonomie Raymond Gernez ;

Vu les orientations du Département du Nord en faveur du bien vieillir et de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ;

Vu l'Appel à Projets « Phosphor'âge 2027-2028 » lancé par le Département du Nord ;

Considérant que la résidence autonomie et le dispositif Solid'âge, gérés par le CCAS de Cambrai développent des actions favorisant le lien social, la prévention de l'isolement et le maintien de l'autonomie des personnes âgées du territoire ;

Considérant la volonté du CCAS de renforcer les démarches d'aller-vers, les actions intergénérationnelles et les dynamiques participatives à destination des seniors, notamment les plus fragilisés ou isolés ;

Considérant le projet intitulé « **Au Café des âges** », présenté dans le cadre de l'Appel à Projets Phosphor'âge 2027-2028, regroupant trois actions complémentaires :

- « **Le Café Cop'** », dispositif d'aller-vers permettant des visites individuelles ou en petits groupes au domicile des personnes âgées les plus isolées afin de maintenir le lien social, repérer les fragilités et favoriser l'accès aux activités du territoire ;
- **Les Cantines intergénérationnelles**, menées en partenariat avec la Direction des Temps de l'Enfant de la Ville de Cambrai (DTE) et huit écoles primaires de la ville, favorisant les rencontres, les échanges de savoirs et la lutte contre les représentations liées à l'âge ;
- « **En route vers le collectif au sein du tiers-lieu Café des âges** », programme d'actions collectives co-construites avec les participants et les résidents de la résidence autonomie, portant notamment sur la prévention de la perte d'autonomie, la santé mentale, la nutrition, le bien-être et le maintien du lien social ;

Considérant que ce projet répond pleinement aux objectifs de l'Appel à Projets Phosphor'âge 2027-2028 en favorisant l'inclusion sociale, la participation des habitants, le bien vieillir et la prévention des fragilités ;

Considérant que le cout estimatif du projet est de **58 154 €** par an et que la subvention demandée au Département du Nord sera de **34 893 €**, soit 60% du cout du projet ;

Considérant que les 40% de reste à charge sont à répartir entre une partie de la subvention de fonctionnement de la ville de Cambrai et la subvention Politique de la ville (Etat- QPV 2030)

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**

DÉCIDE :

- D'approuver la candidature de la résidence autonomie Solid'âge à l'Appel à Projets Phosphor'âge 2027-2028 du Département du Nord pour le projet « Au Café des âges ».
- D'autoriser le Président du CCAS (ou son représentant) à solliciter auprès du Département du Nord une subvention d'un montant de **34 893 € euros** pour la mise en œuvre de ce projet.
- D'autoriser le Président du CCAS ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande de financement et à son éventuelle attribution.
- De préciser que les crédits nécessaires à la réalisation du projet seront inscrits au budget du CCAS selon les modalités prévues dans le plan de financement annexé au dossier de candidature.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1 de la Loi n° 82.623 du 22.07.82

Transmis à la Sous-Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,
Le Président,

Emeric FRANÇOIS.

